

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Bâtiments	Aménagement ancienne Poste (création atelier artiste)	
	Finances	Subvention DETR aménagement ancienne Poste	
	Finances	Subvention Conseil Départemental aménagement ancienne Poste	
	Finances	Subvention Fonds Européen aménagement ancienne Poste	
	Finances	Subvention DETR vidéoprotection	
	Finances	Subvention Conseil Départemental vidéoprotection	
	Finances	Subvention FIPDR vidéoprotection	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 janvier 2022

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOGNETTI, Aurélie COMBESCOT, Claude FEUILLET, Sébastien PRIGENT, Régis SOUMAGNAC, Emmanuelle BAYLE, Hélène DONADIER, Jean-Luc RABOISSON

Absents excusés : Josette LAGORCE, Patrick RAIMBAULT, Marie-Pierre POUGET

Absents non excusés : néant

Procurations : Mme POUGET à M. LANSADE
M. RAIMBAULT à M. FEUILLET
Mme LAGORCE à Mme ROHOF

Secrétaire de séance : Mme Marie-Catherine ROHOF

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la raison de la tenue de ce nouveau conseil à une semaine du précédent, un complément nécessaire à l'ordre du jour en matière de délibérations.

M. le Maire, avant le vote de la première délibération, demande aux élus s'ils souhaitent intervenir à ce sujet.

AMENAGEMENT ANCIENNE POSTE (CREATION D'UN ATELIER D'ARTISTE)

M. Raboisson demande que des chiffres clairs, nets et précis soient présentés pour le dossier de demande de subventions pour l'aménagement de l'ancienne Poste. Il précise que le dossier présenté n'est que mensonge. Le financement d'un tel projet est supportable par une grande ville mais pas par une commune de la taille de Montcaret.

Après relecture des documents fournis sur ce projet, il constate que l'investissement y est décrit mais que nous ne disposons d'aucun élément pour le fonctionnement. Pour exemple, le coût des meubles, puisqu'il s'agit d'un gîte meublé, n'est pas chiffré, qui doit les prendre en charge ?

Mme Eymard ajoute qu'aucun chiffre ne sera donné pour ce dossier. M. Raboisson reprend son intervention. Le montant de la construction de l'atelier, 67 000 euros, est mentionné mais l'équipement de cet atelier n'est pas prévu. Afin d'accueillir les artistes, une association doit être créée sur la commune, quels seront les besoins en matière de subventions communales. Le calcul des frais de fonctionnement permettrait d'établir un coût par habitant pour ce projet.

Le déplacement des artistes, le transport des œuvres, le défraiement pour les matériaux et le matériel seront-ils supportés par la commune ? M. Raboisson précise qu'il travaille régulièrement avec les artistes pour le transport de leurs œuvres et que la facture est toujours réglée par une collectivité. Il précise que les artistes devraient être logés et nourris par la Commune. Il ajoute qu'aucun artisan n'a été aidé par la commune lors de son installation. Si des aides doivent être apportées par la commune aux artistes, il doit en être de même pour tous les actifs dans la même situation. M. Raboisson préconise la rentabilité et la faisabilité. Il ajoute qu'il est prévu que le gîte rapporte 6 000 euros par an pour un investissement de 340 000 euros H.T.

Il rappelle que le dossier présenté par M. Baggio, lors du précédent mandat, concernant l'achat par la commune du restaurant, avait été refusé du fait de l'investissement trop lourd pour la commune. M. Raboisson souhaite connaître la totalité des dépenses de fonctionnement de ce projet.

M. Feuillet apporte des éléments de réponse à M. Raboisson. Il déplore l'emploi du terme « mensonges » au sujet de ce dossier. Il précise que M. Raimbault maîtrise l'étude de projet et la réalisation de dossier, il regrette que la commune ne profite pas assez de son expertise dans ce domaine.

M. Feuillet interpelle M. Raboisson sur ses absences aux diverses réunions concernant ce projet. M. Raboisson répond qu'il n'a jamais été convié à ces réunions et qu'il n'a jamais eu connaissance de leurs tenues.

M. Feuillet reprend la parole pour préciser que ce projet doit être largement subventionné par plusieurs instances (Etat, Europe, Département,...). Le montant des subventions ne peut être donné à l'avance. Il développe les avantages de la présence d'un artiste sur la commune, en matière d'échange notamment avec les écoles du secteur, d'ouverture, et de développement. Il cite l'exemple de Monségur où le projet artistique et culturel est bénéfique à l'ensemble de la commune. Il confirme qu'aucun artiste de notre commune n'a demandé d'aide à la municipalité. A propos des frais occasionnés par les artistes, M. Feuillet précise que le département prend en charge la rémunération des artistes et que chaque artiste amène son propre matériel. Il rappelle qu'il n'a aucun intérêt personnel dans ce projet et que le choix des artistes peut être fait par l'Agence Culturelle du département. Quant aux subventions, tous les interlocuteurs interrogés sont favorables à un projet global, gîte meublé et atelier pour une résidence d'artistes.

M. Raboisson indique que la réponse de M. Feuillet n'apporte aucun élément chiffré sur le fonctionnement et l'équipement de l'atelier. Il ne souhaite pas laisser aux prochains élus un dossier épineux et coûteux.

Mme Rohof, au sujet du second plan de financement fourni sans l'atelier, demande pourquoi les lignes concernant la subvention LEADER et la participation de la commune ne sont pas chiffrées. Elle interroge

M.Feuillet pour savoir s'il a pu se renseigner sur le projet de résidence d'artistes de la CDC voisine de Castillon-Pujols. La réponse est négative.

M.le Maire explique que le vote de ce jour est lié à la demande de subventions et non à la réalisation du projet. Si le chiffrage des travaux ainsi que le montant des subventions ne s'avèrent pas conformes au projet, nous pourrions le modifier ou l'annuler. A ce jour, personne ne peut savoir si les subventions seront accordées y compris les financeurs. Le positionnement rapide pour la demande de subventions est liée à celle demandée à l'Europe (LEADER). La commune n'est pas engagée pour le moment.

Mmes Combescot et Rohof, M.Prigent interviennent afin d'affirmer la nécessité, l'utilité et les bienfaits du travail en équipe, d'une saine communication et de cohésion dans l'intérêt de la commune et du groupe. Il faut que l'équipe municipale, pleine d'atouts, puisse travailler dans une ambiance sereine.

M. RABOISSON demande qu'un vote à bulletin secret soit effectué pour le choix de la création d'un atelier d'artiste. Ce vote fait ressortir :

3 Absentions
4 voix Contre
8 voix Pour

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AMENAGEMENT ANCIENNE POSTE EN MEUBLE DE TOURISME ET CREATION D'UN ATELIER POUR LE PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de l'ancienne poste en meublée de tourisme.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du Fonds Européen LEADER

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 308 300,00 €
- DETR 30 % : 123 320,00 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 77 075,00 €
- LEADER : 33 612,00 €
- Commune fonds propres sur travaux : 74 293,00 €
- Commune sur honoraire du Maître d'œuvre : 35 905,00 €
- FCTVA : 68 841 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions (Mmes LAGORCE, EYMARD et M. RABOISSON) et 12 voix Pour :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL CONTRATS TERRITORIAUX AMENAGEMENT ANCIENNE POSTE EN MEUBLE DE TOURISME ET CREATION D'UN ATELIER POUR LE PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de l'ancienne poste en meublée de tourisme.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

-de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) 2022
-du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux

-du Fonds Européen LEADER

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT : 308 300,00 €
-DETR 30 % : 123 320,00 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 77 075,00 €
-LEADER 25 % : 33 612,00 €
-Commune fonds propres sur travaux : 74 293,00 €
-Commune sur honoraire du Maître d'œuvre : 35 905,00 €
-FCTVA : 68 841 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions (Mmes LAGORCE, EYMARD et M. RABOISSON) et 12 voix Pour

-approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
-confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EUROPEEN LEADER AMENAGEMENT ANCIENNE POSTE EN MEUBLE DE TOURISME ET CREATION D'UN ATELIER POUR LE PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'aménagement de l'ancienne poste en meublé de tourisme.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

-de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) 2022
-du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
-du Fonds Européen LEADER

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT : 308 300,00 €
-DETR 30 % : 123 320,00 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 77 075,00 €
-LEADER 25 % : 33 612,00 €
-Commune fonds propres sur travaux : 74 293,00 €
-Commune sur honoraire du Maître d'œuvre : 35 905,00 €
-FCTVA : 68 841 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 3 abstentions (Mmes LAGORCE, EYMARD et M. RABOISSON) et 12 voix Pour

-approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AVEC CAMERAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation d'un système de vidéoprotection avec caméras sur différents sites de la Commune.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

-de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) 2022
-du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
-du FIPDR

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 40 000,00 €
- DETR 30 % : 12 000,00 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 10 000,00 €
- FIPDR 25 % : 10 000,00 €
- Commune fonds propres : 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL CONTRAT TERRITORIAUX INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AVEC CAMERAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation d'un système de vidéoprotection avec caméras sur différents sites de la Commune.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du FIPDR

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 40 000,00 €
- DETR 30 % : 12 000,00 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 10 000,00 €
- FIPDR 25 % : 10 000,00 €
- Commune fonds propres : 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AVEC CAMERAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation d'un système de vidéoprotection avec caméras sur différents sites de la Commune.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- du FIPDR

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 40 000,00 €
- DETR 30 % : 12 000,00 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 10 000,00 €
- FIPDR 25 % : 10 000,00 €
- Commune fonds propres : 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE	Absente	FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre	Absente	RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	